



Evaluations à la rentrée 2020 : calendrier et modalités de passation

décrochage scolaire: c'est ce qu'avait annoncé il y a quelques jours Jean-Michel Blanquer pour la rentrée 2020. Dans le cadre de ce plan, des évaluations de début d'année seront organisées et concerneront « potentiellement tous les élèves ». En CP, CE1, 6 e et 2 nde, ces évaluations seront « systématiques » et « obligatoires » avait indiqué le ministre de l'Éducation nationale. Le site Eduscol a publié les informations sur la passation de ces évaluations.

CP/CE1

Les évaluations de CP et de CE1 ont pour objectif de « permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques à leur classe ». Elles seront organisées en deux temps. De premières évaluations auront lieu du 14 au 25 septembre 2020 pour « identifier les besoins des élèves », et une deuxième session se tiendra entre le 18 et le 25 janvier 2021, pour « évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements ».

Chaque session se décompose en « cinq séquences de 8 à 12 minutes chacune : trois en français et deux en mathématiques ». En français, les élèves seront notamment évalués sur « la connaissance des lettres » ou « la compréhension de la langue orale ». En mathématiques, les questions porteront entre autres sur « l'utilisation des nombres jusqu'à dix » et sur la « géométrie ».

Après la passation, les enseignants devront saisir les réponses des élèves sur le portail national dédié.

6 e

En début de 6 e, les élèves seront également évalués en français et mathématiques, pour « une vision plus complète des acquis ». Ces évaluations se dérouleront entre le 14 septembre et le 2 octobre 2020. Elles se décomposeront « en deux séquences de 60 minutes chacune (10 minutes de préparation et 50 minutes de passation) en français comme en mathématiques ». La passation se déroulera sur une plate-forme en ligne, avec correction automatisée. Pour le français, un « test de fluence » non numérique pourra également être réalisé de manière individuelle par l'enseignant. Ce test permettra « de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à voix haute en respectant la ponctuation et le rythme des groupes syntaxiques ».

Les résultats individuels seront « mis à disposition des enseignants rapidement après la passation ». Le but étant « d'identifier les compétences à soutenir chez l'élève comme les réussites et les acquis ».

Pour aider les enseignants à préparer ces évaluations, le ministère a publié des exemples de tests en français et en mathématiques.

2 nde et CAP

En classe de seconde et en première année de CAP, les élèves passeront aussi des tests en début d'année « en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté ».

En seconde générale et technologique ou professionnelle, ils se dérouleront du 14 septembre au 2 octobre 2020. Les élèves auront une épreuve de 50 minutes en français et une épreuve de 50 minutes en mathématiques, qu'ils passeront sur une plate-forme numérique. La correction sera automatisée.

Eduscol publiera fin août des exemples de tests pour aider les enseignants à préparer la passation de l'épreuve.

Les professeurs recevront les résultats individuels des élèves « dans un délai très rapide à l'issue de la passation sous la forme d'un outil de positionnement selon 4 degrés de maîtrise ».

Des pistes pédagogiques sont proposées par le site Eduscol pour exploiter les résultats de ces tests de positionnement.

En CAP, les épreuves se dérouleront en deux temps : une épreuve de littérature de 40 minutes et une épreuve de numératie de 40 minutes. La passation se fera sur un portail numérique, avec une correction automatique.

L'annonce de ces évaluations de début d'année par Jean-Michel Blanquer n'avait pas forcément convaincu les enseignants. Certains dénonçaient un stress supplémentaire pour la rentrée 2020, ou un manque de confiance envers les professeurs